## **MAIRIE D'ARCHAMPS**



B.P. 40 74165 Collonges-sous-Salève 2 04.50.43.62.18 204.50.43.68.13

e-mail: accueil@mairie-archamps.fr

## AIDE à l'ACHAT de vélo à assistance électrique (VAE) FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour favoriser l'usage de véhicules adaptés à la circulation en milieu urbain, la Ville d'Archamps a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélos électriques. Il s'agit d'une subvention allant de 150 à 250 euros selon le prix du vélo (250 euros si prix du vélo inférieur ou égal à 4000 euros, 150 euros si prix supérieur). Cette offre s'adresse aux Archampois en résidence principale uniquement.

LE DEMANDEUR
Nom:
Prénom :
□ Particulier
ADRESSE : n° avenue / boulevard / rue :
code postal : Téléphone :
DATE de la demande :
Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster notre offre à vos besoins,
merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes en entourant la bonne mention :
Vous êtes : un homme / une femme
Vous avez entre : 18-34 ans - 35-54 ans - 55-64 ans - 65 ans et plus
Vous utilisez le plus souvent : les transports en commun / une voiture / un deux-roues
Vous disposez déjà : d'une voiture / d'un deux-roues à essence / d'un vélo
Vous utiliserez votre deux-roues électrique pour des trajets : domicile-travail / loisir
Ce deux-roues électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ? oui / non lequel :
Vous allez garer votre deux-roues électrique dans : la rue / un parking / une cour

Signature:

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Attention: Tout dossier incomplet vous sera retourné

- Copie de la facture d'achat au nom propre du demandeur ;
- L'engagement par une attestation sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide et à ne pas revendre le vélo dans les un an suivant l'acquisition ;
- Un RIB au nom propre du bénéficiaire ;
- Copie de la taxe d'habitation pour justifier de la résidence principale annuelle à Archamps ;
- La convention bipartite signée de Madame. le Maire et du bénéficiaire.

Attention, une enveloppe annuelle est dédiée à ce dispositif. Les aides seront distribuées dans la limite du montant disponible par ordre d'arrivée.

Information : procédure de paiement selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à 3 mois

## DOSSIER COMPLET À ADRESSER:

Madame le Maire Mairie d'Archamps – BP 40 – 74 165 Collonges-sous-Salève Cedex

Infos: Natacha PHILIPPE 04 50 43 63 64